

Président ou présidente du Conseil d'administration

Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)

Critères de sélection

Éducation

Diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou une combinaison acceptable d'études, de formation relative au poste et d'expérience. Un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle constituerait un atout.

Expérience

- Expérience importante au sein d'un conseil d'administration (procédures et pratiques), de préférence en tant que président ou présidente, ou une équivalence d'expérience acceptable.
- Compétences en leadership démontrées et réalisations notables en affaires, dans le secteur public, dans le milieu universitaire ou dans le milieu des organisations sans but lucratif.
- Expérience de la recherche ou de la gestion de recherches serait un atout.
- Expérience de la gestion d'une organisation de manière à assurer la mise en place de stratégies de suivi et de contrôle adaptées.

Connaissances

- Connaissance du mandat de la Fondation et de ses activités, ainsi que de son cadre législatif.
- Connaissance du rôle et des responsabilités du président ou de la présidente du conseil et du conseil d'administration.
- Compréhension et connaissance des milieux de recherche et postsecondaires.
- Compréhension des investissements en capital et dans l'infrastructure relatifs à la recherche, des critères d'évaluation pour les occasions d'investissement financier et des processus d'évaluation axés sur le mérite.
- Compréhension de la gestion financière et des principes et pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise.
- Connaissance du fonctionnement du gouvernement fédéral et des politiques publiques.

Aptitudes

- Excellentes compétences en leadership, gestion et motivation.
- Capacité de favoriser le débat et la discussion entre les membres du conseil, de faciliter le consensus et de gérer les conflits, le cas échéant.
- Capacité de prévoir les questions émergentes et élaborer des stratégies pour permettre au conseil d'administration de saisir les occasions ou de résoudre les problèmes.
- Capacité de former des partenariats stratégiques permettant au Conseil de consolider sa position stratégique et à l'organisation de profiter de son capital.

- Capacité de communiquer efficacement de vive voix et par écrit, et d'agir comme porte-parole auprès des intervenants, des médias, des institutions publiques, des gouvernements et d'autres organismes.

Qualités personnelles

- Normes d'éthique élevées et intégrité
- Jugement équilibré
- Entregent
- Tact
- Discrétion

Exigences linguistiques

Une bonne connaissance des deux langues officielles est un atout.

Conditions de travail

Le titulaire occupe un poste à temps partiel. Le conseil d'administration se rencontre trois ou quatre fois l'an à divers endroits au Canada. Le titulaire doit être en mesure de voyager et être disponible à l'occasion pour des rencontres par appel-conférence en préparation aux réunions du conseil. On prévoit un engagement annuel pour le président de 20 à 25 jours.

Autres exigences

Selon la législation régissant la FCI et les règlements de l'organisation, un président/administrateur :

- Doit être résident du Canada
- Ne doit pas être en faillite
- Ne peut être un employé ou un agent de Sa Majesté du chef du Canada, d'une province ou territoire ou un membre du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une assemblée législative d'une province ou d'un territoire